



# Petit Coup d'œil

Mars 2023  
#25

## SAINT MARTIN DE L'IF

### COMMERCES DE SAINT MARTIN DE L'IF

Vous les avez sans doute vus : de nombreux changements sont intervenus dernièrement dans le paysage commercial de la commune. En effet, difficile par exemple de ne pas remarquer le ravalement de façade qu'a subi la boulangerie. Monsieur et Madame DODELIN ont en effet rendu leurs tabliers après de nombreuses années au service des habitants. C'est ainsi qu'après presque 26 ans passés dans leur boutique de la rue d'Yvetot, ils ont laissé leur place à Thomas KEMPENAERS et Morgane RIGOURD. N'hésitez pas à leur rendre visite au « Fournil de Fréville » !

Florence ADAM a également choisi de mettre fin à son activité commerciale en fin d'année dernière. Il ne sera donc plus possible de se rendre « Chez Flo ». Un peu plus loin, toujours sur la rue d'Yvetot, c'est « L'Annexe » qui va changer de locataire. Julien BRETON et Maxime CHAPELARD vont en effet laisser leur place à Maryse DANIO courant mars.

Du côté de la boucherie, de sérieux entrepreneurs se sont manifestés et sont venus nous rencontrer. Grâce à l'équipement des locaux voté par le Conseil Municipal (voir l'encart « Focus sur le Conseil Municipal »), ils envisagent une ouverture du commerce pour la rentrée 2023. Cela leur permettra notamment de peaufiner leur projet et d'effectuer toutes les démarches nécessaires à l'ouverture d'un tel commerce. Nous vous tiendrons informé.e.s de leur arrivée dès que nous en saurons davantage.

Enfin, autre changement marquant, Noëlle RAULIN a choisi de délaissé son comptoir, pour transmettre la main à Jason DEBRUGE. Nul doute que les habitués du Saint-Martin lui réserveront leur meilleur accueil.

De quoi laisser également présager quelques changements au sein de l'Union Dynamique de la Croix de l'If, ancienne Union des Commerçants et Artisans de Saint Martin de l'If, qui a récemment opéré un rapprochement avec les artisans et commerçants de Croix-Mare.

### AIDES AUX TPE

En ces temps d'inflation, pensez aux aides financières que l'État peut vous apporter, celles-ci sont cumulables.

Vous êtes une Très Petite Entreprise (TPE), qui emploie moins de 10 salariés (équivalents temps plein) et réalise un chiffre d'affaires annuel inférieur ou égal à 2 M€ H.T. ? Vous pouvez prétendre, sous certaines conditions :

- au bouclier tarifaire : tarif réglementé sur l'électricité et/ou le gaz par les fournisseurs d'énergie (date butoir demande 31/03/2023),
- à l'amortisseur électrique, dispositif visant à alléger les factures d'électricité des entreprises énergivores touchées par la forte hausse des prix de l'énergie (date butoir demande 31/03/2023),
- à la limitation du prix de l'électricité à 280€/MWh (demande sans délai),
- au guichet d'aide au paiement des factures d'électricité et/ou de gaz (date limite de la demande : entre 2 et 4 mois après le mois de la facture, soit par exemple avant le 28/02/2023 pour une facture du 09/10/2022).

Pour plus de détails, notamment sur l'éligibilité aux aides ci-dessus, consulter l'article sur le site de la commune ou renseignez-vous directement en mairie.

### AIDES AUX HABITANTS

En tant que « simple » citoyen ou citoyenne, vous pouvez aussi bénéficier d'aides de l'État (sous conditions de ressources) :

- la prime exceptionnelle carburant de 100€ si vous utilisez votre véhicule à des fins professionnelles (voiture ou deux-roues), qui est prolongée jusqu'au 31/03/2023,
- le chèque énergie fioul exceptionnel de 100€ ou 200€ sur présentation d'une facture de moins de 18 mois,
- le chèque énergie bois exceptionnel de 50€ à 200€ sur présentation d'une facture de moins de 18 mois et d'un montant minimal de 50€.

Pour ces aides, rendez-vous sur le site « [impots.gouv.fr](http://impots.gouv.fr) » pour accéder aux formulaires de demandes, ou téléphonez au 0 806 000 229 (service gratuit + coût de l'appel) pour la prime carburant.

### EXPOSITION

Actuellement à la bibliothèque de Saint Martin de l'If et jusqu'au 28 mars 2023, venez découvrir un jeu interactif « Mais qui a tué Blanche Neige ? ». Muni d'une tablette, votre mission sera de trouver le coupable. Un jeu qui amusera toute la famille.

## Focus sur le Conseil Municipal

Lors de la réunion du 27 janvier dernier, le Conseil Municipal :

- a validé le devis présenté par la société LS Froid, d'un montant de 36 086,48 € HT, visant à équiper les locaux de la boucherie de vitrines réfrigérées et d'une chambre froide,
- a adopté la souscription d'un contrat de maintenance avec la société RECORD pour l'entretien des portes automatiques et du rideau métallique des locaux de la boucherie,
- a approuvé le devis de la société FOR & TEC, pour l'inspection de l'affaissement de terrain survenu rue des Coquelicots, au niveau du carrefour du lotissement des Tilleuls.

## AIDES LOCALES

Pour terminer notre focus sur les aides financières disponibles, sachez que le Département de Seine-Maritime propose actuellement l'opération « Tope Là ! ».

C'est un dispositif qui aide les jeunes (de 16 à 25 ans inclus résidant en Seine-Maritime depuis au moins 6 mois) à réaliser leurs projets en lien avec les études, la formation, la mobilité locale, européenne ou internationale, à hauteur de 400€. Il faut pour cela s'engager à faire au moins 40 heures de volontariat, auprès d'associations loi 1901 de la Seine-Maritime, d'EPCI, de communes ou d'EPHAD... Retrouvez les modalités sur le site du Département : [seinemaritime.fr](http://seinemaritime.fr)

D'autres aides sont également disponibles :

- dans notre commune (voir notre site internet : nid de guêpes/frelon, transport scolaire, centre de loisirs).
- auprès de la Comcom Yvetot Normandie : voir sur le site internet [yvetot-normandie.fr](http://yvetot-normandie.fr), rubriques « Vivre » ou « Entreprendre et se développer ».

## PROJETS / TRAVAUX

Concernant l'atelier municipal, les agents du SIVOM et du service Voirie ont pris possession des lieux avec grand plaisir.

Le marché travaux de la garderie a été certifié à toutes les entreprises. Les travaux effectifs ont commencé le 7 février par l'implantation des installations de chantier et le début des terrassements. Les fondations sont désormais en cours de réalisation. À noter : les engins de chantier et camions seront interdits dans le lotissement Gustave Flaubert, et devront emprunter la rue du Mont-de-L'If.

Quant à la traversée du bourg, le dossier d'avant projet est terminé. Nos demandes de subventions sont actuellement à l'étude auprès des différents partenaires concernés. Objectif : lancement des travaux durant le deuxième semestre, avec notamment la construction du parking rue d'Yvetot.

## SUPPRESSION DE POSTE

Si vous avez des enfants scolarisés à Fréville, vous avez certainement entendu parler d'une décision qui nous a été transmise récemment. En effet, l'école de Fréville est sous le coup d'une suppression de poste. Qu'est-ce que cela signifie ?

Contrairement aux rumeurs qui ont pu circuler, il n'est pas question de supprimer un niveau scolaire, mais plutôt de supprimer un poste d'enseignant au sein de l'école. Évidemment, cela s'accompagnerait quand même d'une suppression de classe, mais tous les niveaux scolaires resteraient bien représentés dans l'école.

Nous restons ici au conditionnel car, bien que la décision nous ait été officiellement notifiée, la suppression n'est pas encore effective. La Municipalité ne manquera pas d'utiliser tous les leviers dont elle dispose pour tenter de faire annuler cette décision, qui tombe malheureusement au pire moment, quand on sait les potentiels nouveaux enfants que peuvent représenter les différentes opérations immobilières en cours sur la commune !

**Téléchargez l'application PanneauPocket !**

<https://saintmartindelif.fr/panneaupocket/>

## RÉPERTOIRES DU SITE INTERNET

Vous retrouverez les présentations et les coordonnées des associations et clubs (culturels ou sportifs) sur le site de la commune sous l'item « VIE ASSOCIATIVE ». N'hésitez pas à les consulter... et les rejoindre !

Vous trouverez également différents annuaires de professionnels qui exercent sur la commune : artisans, commerçants, services, santé, ainsi que des hébergements de tourisme. Ces annuaires sont d'ailleurs en cours de mise à jour : si vous exercez une activité professionnelle sur la commune, c'est le moment de vous manifester en mairie (ou via le formulaire de contact) pour être référencé ! Retrouvez tout cela dans le menu « VIE LOCALE » de votre site [saintmartindelif.fr](http://saintmartindelif.fr)

Mairie de Saint Martin de l'If  
47 rue d'Yvetot – Fréville – 76190 Saint Martin de l'If

Mairie de Saint Martin de l'If : 02.35.91.27.15  
Mairie de Betteville : 02.35.91.27.60  
Site web : <https://www.saintmartindelif.fr>  
Facebook : Commune de Saint Martin de l'If



Directeur de la publication  
Sylvain GARAND

Rédaction, conception, réalisation et impression  
Mairie de Saint Martin de l'If  
Commission Communication  
Tirage : 800 exemplaires